

Paiements anticipés pour le grain des Prairies—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif; ainsi que la motion de M. Gauthier (p. 807).

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, quand la séance a été suspendue à 13 heures, nous débattions d'une motion libérale visant à mettre fin au débat. Je prétends que si nous avions consacré cette période de temps à parler du projet de loi C-12, nous aurions probablement terminé le débat maintenant.

A titre de député représentant une circonscription rurale du Manitoba, il est de la plus haute importance que nous soyons autorisés à participer au débat sur le projet de loi C-12 qui aura des répercussions profondes sur l'agriculture.

Je n'approuve pas la motion visant à mettre fin au débat, car je veux dire quelques mots au nom des agriculteurs manitobains qui s'adressent à moi parce que le gouvernement du Manitoba se désintéresse de l'agriculture. Les agriculteurs manitobains comptent sur l'action gouvernementale en matière agricole, et je suis sincèrement convaincu que le gouvernement répond à leur attente.

• (1530)

J'aimerais prendre quelques minutes pour expliquer brièvement à la Chambre pour quelle raison il importe que tous les députés désireux de participer à la discussion du projet de loi C-12 puissent intervenir dans le débat. Mon parti est l'ami de l'agriculteur. Il suffit d'examiner le discours du trône du 1^{er} octobre pour voir que pas un autre gouvernement n'avait accordé pareille priorité à l'agriculture. Nous avons accordé la vedette à l'agriculture parce que nous comprenons son importance pour l'économie; pas seulement l'économie de l'Ouest, mais celle du pays tout entier. Nous comprenons pleinement les graves difficultés que traversent en ce moment nos agriculteurs, et nous compatissons avec eux.

Dans le discours du trône, le gouvernement a dit qu'il allait suivre la voie qu'il s'était tracée ces deux dernières années. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a accordé à l'agriculture plus de cinq milliards en avantages. C'est beaucoup d'argent pour aider nos agriculteurs. Et pourtant nos agriculteurs ne sont pas encore capables de compenser les effets des subventions énormes accordées à l'étranger.

Il a été dit à plusieurs reprises aujourd'hui que le Trésor canadien n'a pas les ressources voulues pour concurrencer les trésors gigantesques, les grosses populations et les assiettes fiscales de la CEE et des États-Unis. Voilà pourquoi deux jours après le discours du trône, le gouvernement s'en est tenu à la voie qu'il s'était tracée en matière agricole et a promis un complément d'aide à nos agriculteurs.

Tout en continuant d'exploiter toutes les voies possibles à l'échelon international pour ramener l'équité et la raison dans

le commerce mondial des grains, le gouvernement sait que nos agriculteurs ne peuvent pas attendre les solutions internationales. Ne nous y trompons pas, notre gouvernement est à la tête du peleton mondial pour ce qui est de chercher des solutions aux problèmes internationaux de l'agriculture. Mais si la situation revêt un caractère international, elle n'en touche pas moins profondément les producteurs canadiens.

Le 3 octobre le premier ministre (M. Mulroney) annonçait que l'État fédéral avait pris les devants et était en train de mettre au point la plus forte enveloppe d'aide de l'histoire au profit de nos agriculteurs. Cette enveloppe est estimée à plus d'un milliard de dollars. Mais il est impossible de chiffrer en dollars ce que cette mesure représente pour nos agriculteurs, au plan de la sécurité et de la tranquillité d'esprit.

J'ai dit que le gouvernement était l'ami de l'agriculteur. De vrais amis se serrent les coudes dans les temps durs et font tout leur possible pour adoucir quelque peu ces temps durs. Le gouvernement est un tel ami. Il suffit de se rappeler l'origine de la loi que le projet de loi C-12 vise à modifier, le gouvernement de John Diefenbaker, pour se rendre compte que mon parti et les agriculteurs canadiens sont amis depuis longtemps. A l'instar de cet ancien gouvernement conservateur, le gouvernement conservateur actuel a fait beaucoup pour les agriculteurs.

Dans notre premier budget nous avons accordé une exemption d'impôt de 500 000 \$ sur les gains en capital acquis à la vente de biens agricoles. Un député qui s'oppose à une telle mesure affiche une réelle ignorance de l'agriculture au Canada. Nous avons mis de la souplesse dans de nouveaux programmes de prêt mis en oeuvre par la Société de crédit agricole. Nous avons institué des bureaux d'examen de l'endettement agricole qui donnent aux agriculteurs en difficulté financière plus de latitude pour négocier des moyens de conserver leur entreprise. Je ferai remarquer que les agriculteurs canadiens souhaitaient depuis longtemps un tel système. Nous avons modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest afin d'autoriser des paiements sans précédent au printemps avant les semailles quand les agriculteurs ont le plus besoin de cet argent.

Il y a plus. Il y a la politique laitière d'un milliard et demi de dollars; le programme tripartite de stabilisation pour les producteurs de viande; le redoublement des paiements anticipés en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes; et un programme de ristournes qui supprime effectivement toutes les taxes fédérales de vente et d'accise sur les carburants agricoles. Ce ne sont là que quelques-uns des points au sujet desquels le gouvernement a pris des mesures dont nos agriculteurs ont bénéficié directement. Les modifications proposées à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ne constituent, certes, qu'une partie de la solution globale adoptée par le gouvernement pour aider les producteurs, mais une partie fort importante néanmoins. Ces modifications adapteront mieux la loi aux besoins actuels des agriculteurs.

J'en profite pour féliciter le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) d'avoir entrepris de saisir la Chambre de cette mesure sous le régime du regretté premier ministre John Diefenbaker. La première loi présentée en 1957 a rendu de bons services aux agriculteurs. Elle avait pour objet de nous permettre de venir en aide aux céréaliers à court de liquidités